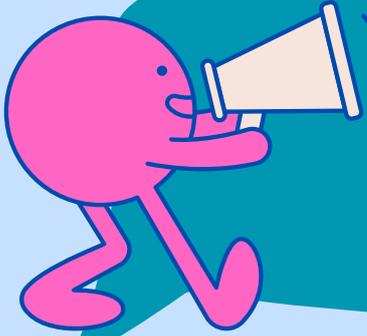




CFE-CGC ACTUS



L'ESSENTIEL DES ACTUS EN BREF !

EPARGNE SALARIALE

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (PPV)

PROTECTION SOCIALE ET COMPLEMENTAIRE (PSC)

EMPLOI

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

QUALITE DE VIE ET CONDITION DE TRAVAIL (QVCT)



EPARGNE SALARIALE

LORS DU **CUEP** DU 02/10, LA **CFE-CGC** A VOTÉ FAVORABLEMENT LA REPRISE EN 2025 PAR **AMUNDI** DE L'ÉPARGNE SALARIALE **PEE** ET **PERECO** SUR LA BASE DES NOUVEAUX ACCORDS QUI CHANGENT NOTAMMENT LES RÈGLES D'ABONDEMENT.

ELLE A AUSSI VOTÉ LORS DES CONSEILS DE SURVEILLANCE POUR LE TRANSFERT VERS **AMUNDI** DES 4 FONDS DÉDIÉS ET DES AVOIRS DES 2 FONDS MULTI-ENTREPRISES.

SI VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS, RETROUVEZ NOTRE [TRIBUNE DU MARDI 08 OCTOBRE](#) CONSACRÉE À CE SUJET.



CE CHANGEMENT EST D'AMPLEUR. LA **CFE-CGC** EST UN SYNDICAT **RESPONSABLE** QUI SUIVRA CE DOSSIER DANS L'OBJECTIF QU'IL ABOUTISSE AVEC SUCCÈS, SANS RUPTURE ET SANS STRESS POUR LES PERSONNELS.

VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA **CFE-CGC** POUR BÉNÉFICIER AU MIEUX DU NOUVEAU DISPOSITIF.



PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (PPV)

LA DIRECTION N'A PRÉVU QU'UNE SEULE RÉUNION LE **JEUDI 10 OCTOBRE** CE QUI NOUS SEMBLE ÉTONNANT ET INSUFFISANT POUR UNE TELLE NÉGOCIATION TRÈS ATTENDUE DES PERSONNELS.

LA **CFE-CGC** PARTICIPERA DANS LE BUT DE GARANTIR À MINIMA LES SEUILS ET LES MONTANTS NÉGOCIÉS EN 2023 ET AINSI ÉVITER UNE PERTE IMPORTANTE DE POUVOIR D'ACHAT.

PAR CONSÉQUENT, LA **CFE-CGC** NE SIGNERA PAS EN 2024 UNE PPV EN RETRAIT PAR RAPPORT À 2023.

POUR RAPPEL, **LA PPV A ÉTÉ VERSÉE EN 2023 DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :**

- **1500€** AUX PERSONNELS AYANT PERÇU AU COURS DES DOUZE MOIS PRÉCÉDANT SON VERSEMENT, UNE RÉMUNÉRATION BRUTE **INFÉRIEURE OU ÉGALE À 2 FOIS LE SMIC BRUT** ;
- **850€** AUX PERSONNELS AYANT PERÇU AU COURS DES DOUZE MOIS PRÉCÉDANT SON VERSEMENT, UNE RÉMUNÉRATION BRUTE **SUPÉRIEURE À 2 FOIS LE SMIC BRUT ET INFÉRIEURE OU ÉGALE À 2,5 FOIS LE SMIC BRUT** ;
- **550€** AUX PERSONNELS AYANT PERÇU AU COURS DES DOUZE MOIS PRÉCÉDANT SON VERSEMENT, UNE RÉMUNÉRATION BRUTE **SUPÉRIEURE À 2,5 FOIS LE SMIC BRUT ET INFÉRIEURE À 3 FOIS LE SMIC BRUT.**





PROTECTION SOCIALE ET COMPLÉMENTAIRE (PSC)



L'APPEL D'OFFRE SUR LA **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE** DES AGENTS PUBLICS ET PRIVÉS A RETENU **CNP ASSURANCE** ET **LA MUTUELLE GÉNÉRALE** EN REMPLACEMENT DE L'IPSEC À LA FOIS SUR LA COUVERTURE SANTÉ ET LA PRÉVOYANCE.

LA **NOUVELLE OFFRE** PRENDRA EFFET **AU 1ER JANVIER 2025**

LES **INFORMATIONS** ET **MODALITÉS DE BASCULE** SUR LE NOUVEAU PRESTATAIRE ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES PAR LA DIRECTION VIA LES FLASH-INFO RH, DES WEBINAIRES ET SUR NEXT :

PUBLICS & PRIVÉS

LE **PARCOURS D'AFFILIATION DIGITALISÉ** SERA OUVERT SUR LE MOIS DE NOVEMBRE AVEC NOTAMMENT LES INFORMATIONS POUR RÉSIER VOS CONTRATS INDIVIDUELS ACTUELS **EN FONCTION DES MODALITÉS : RÉSILIATION ANNUELLE** OU À DATE **ANNIVERSAIRE**.

A CE JOUR, NOUS N'AVONS PAS LES MODALITÉS PRÉCISES DE BASCULE, NI LE TABLEAU DES GARANTIES MAIS LA DIRECTION A PRÉVU DES **RÉUNIONS D'INFORMATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES** LE **14/10** CONCERNANT LES **PERSONNELS PUBLICS** ET LE **16/10** CONCERNANT LES **SALARIÉS**.

NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DE LA SUITE DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE.



EMPLOI

LORS DU **CUEP DU 02/10**, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL A COMMUNIQUÉ DES INFORMATIONS SUR L'EMPLOI EN REVENANT SUR LE **SUJET DES ETPT (EQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLÉ) ET SUR LA MASSE SALARIALE**.

L'ATERRISSAGE PRÉVU EN FIN D'ANNÉE EST À **6030 ETPT**, ENCORE AU-DESSUS DES PRÉVISIONS AVEC TOUJOURS **UN DÉPASSEMENT DE LA MASSE SALARIALE DE 16M€**.

LA DIRECTION POURSUIT LA **RÉDUCTION DES FRAIS GÉNÉRAUX** CE QUI DEVRAIT AMENER À UN DÉRAPAGE LIMITÉ PAR RAPPORT AU BUDGET INITIAL À LA FIN DE L'ANNÉE.



L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE SALARIALE EST ÉGALEMENT SUIVIE ATTENTIVEMENT PAR LA DRH.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL S'EST ENGAGÉ À PRÉSENTER LE BUDGET 2025 **BEAUCOUP PLUS TÔT** AUX ORGANISATIONS SYNDICALES.

LA CFE-CGC DEMANDE UN POINT SPÉCIFIQUE SUR L'ATERRISSAGE BUDGÉTAIRE 2024 ET LES PRÉVISIONS 2025 AVANT QUE LE BUDGET 2025 SOIT FINALISÉ ET PRÉSENTÉ AUX AUTORITÉS DE TUTELLE.

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

LE DÉPLAFONNEMENT DE 10 JOURS DU CET POUR 2024 ENFIN EFFECTIF !

LA DEMANDE RÉCURRENTÉ DE LA **CFE-CGC** AUX INSTANCES POUR UNE **MISE EN CONFORMITÉ DE L'ARRÊTÉ DU 22/02/2024** POUR LES AGENTS DE DROIT PUBLIC ET SON HARMONISATION POUR LES SALARIÉS EST ENFIN EFFECTIVE !

TOUTES LES INFOS SUR CE SUJET **ICI**.



QUALITE DE VIE ET CONDITION DE TRAVAIL (QVCT)



LES NÉGOCIATIONS SUR LA **QVCT** ONT PIÉTINÉ AVANT L'ÉTÉ ET L'INQUIÉTUDE ÉTAIT DE MISE FACE À UNE **MÉTHODOLOGIE DE NÉGOCIATION INFERTILE**, IMPOSÉE PAR LA DRH.



LA REPRISE DES DISCUSSIONS EN CETTE RENTRÉE EST BASÉE SUR UNE PLUS GRANDE INTERACTIVITÉ ET LA **CFE-CGC** A RÉUSSI À INTRODUIRE DES ACTIONS CONCRÈTES NOTAMMENT EN FAVEUR DE **L'AMÉLIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS** (EX : FORMATION DES MANAGERS ET DES CONSEILLERS RH AUX « PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE »).

NOUS AVONS ÉGALEMENT ÉTÉ MOTEUR SUR LE SUJET DES **PERSONNELS « AIDANTS »** OÙ DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES ONT ÉTÉ RÉALISÉES (EX : RECONNAISSANCE DU STATUT D'AIDANT, ASSOULISSEMENT DES CONDITIONS D'OCTROI DES DONS DE JOURS).

LA PARENTALITÉ RESTE UN AXE QUE NOUS PORTONS ÉGALEMENT AVEC FORCE, AVEC NOTAMMENT LA **DEMANDE D'UN DISPOSITIF TYPE « MATT »**.

MAIS LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

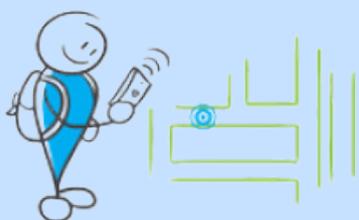
SI LA DRH NOUS A PROPOSÉ À SON INITIATIVE UNE MESURE VISANT À OFFRIR LES BOISSONS CHAUDES À TOUS LES COLLABORATEURS, LA **CFE CGC** AVOUE QUE C'EST UNE AVANCÉE **MAIS LOIN D'ÊTRE SUFFISANTE POUR ÊTRE SIGNATAIRE DE CET ACCORD.**



DEPUIS LE DÉBUT DE CETTE NÉGOCIATION, LA **CFE-CGC** DEMANDE D'ABORDER LES PROBLÉMATIQUES DE LA **RÉGULATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL**, LA **LIMITATION DES RÉORGANISATIONS**, LA **JUSTE VALORISATION DU TRAVAIL EFFECTUÉ (OBJ 100% = PVO 100%)**, L'**AMÉLIORATION DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRES** ET DE L'**ACCOMPAGNEMENT RH**, LA **FIN DE CARRIÈRE DES SENIORS (RETOUR CAA, POSTE RÉSERVÉ, TUILAGE...)**, LA **PÉRENNISATION** DE LA SEMAINE DE 4 JOURS (MIXÉE AVEC DU TÉLÉTRAVAIL)...

LA DRH ESPÈRE SIGNER CET ACCORD LORS DU **CUEP DU 8 NOVEMBRE.**

NOUS PENSONS À LA CFE-CGC QU'IL FAUDRA BEAUCOUP PLUS DE TEMPS POUR ABORDER TOUS CES SUJETS MAJEURS...



cfe-cgc.cdc@caissedesdepots.fr

